

Mouvement familial et classes sociales

Pourquoi les luttes récentes sur la famille ? Pourquoi la famille, sa définition, sa composition peut-elle mobiliser autant ? En d'autres termes, quel est l'enjeu ou plutôt quels sont enjeux de ce mouvement ? Ceux-ci ne sont pas seulement d'ordre moral ou symbolique comme ce qui est souvent évoqué lorsqu'il est question, publiquement, de la famille, ils sont aussi, on l'a vu au printemps dernier, politiques et même très clivants sous ce rapport. Enfin, ils sont aussi, et on en parle peu, économiques. Les enjeux des luttes politiques concernant la famille sont indissociablement moraux, économiques et culturels. On les dit transclasses, universels. Elles mettent cependant en cause des groupes sociaux voire les classes sociales, notamment supérieures, comme le rappellent les dernières mobilisations pour la défense de la famille « traditionnelle ».

Les luttes concernant la famille et ce qui lui est lié, la morale et le droit de la famille ne sont pas nouvelles. On se souvient des luttes féministes et des réactions féroces qu'elles ont suscitées dans les années 1960-70 qui ont fait évoluer considérablement le droit civil de la famille pendant cette période, par exemple le droit du divorce en 1975, des combats menés par les mouvements homosexuels contre les mêmes adversaires et qui ont abouti à la création du PACS en 1999. En revanche, qui se

RÉMI LENOIR

souvient des luttes sociales et politiques concernant le droit social de la famille comme celles, par exemple, qui ont donné lieu à l'Allocation de parent isolé en 1976 (qui a servi de modèle au RMI) et qui constitue une ressource essentielle des familles des classes populaires ?

Mais peut-être n'est-il pas question de la même famille. En effet, la défense de la famille n'a pas le même sens selon les enjeux moraux ou économiques qu'elle implique et donc selon les acteurs qu'elles mobilisent. Sa définition varie selon les droits et les avantages qui lui sont associés, c'est-à-dire selon les classes sociales. Aux classes moyennes et supérieures serait donc réservée la défense des intérêts moraux et symboliques qu'implique la sauvegarde de la famille, de ses structures, de ses fonctions, voire de son « esprit » et aux classes populaires les enjeux définis en termes économiques, ceux des conditions minimales (« sociales ») de la survie de la famille (logement, revenu, scolarité des enfants). Cette division sociale du travail politique

de défense de la famille qui se donne à voir clairement par exemple dans les débats parlementaires¹, tend à voiler ce qui est fondamentalement en jeu dans la question familiale : les intérêts de classes, intérêts de classe qui sont effectivement différents et donc conçus et traités, comme si cela allait de soi, séparément de sorte que les principes économique (l'exploitation capitaliste) et symbolique (l'aliénation sociale) n'apparaissent pas en tant que tels.

Ce qu'il convient de retenir est que l'enjeu des luttes concernant la famille, ce sont des droits et donc des avantages matériels (droits successoraux, droits fiscaux, droits sociaux) et symboliques, ce qu'on appelle la reconnaissance, la légitimité – on parle à juste titre de famille légitime –, l'identité sociale (dont l'orientation sexuelle n'est qu'une composante). En effet, toutes les familles ne se conforment pas à ce qu'on appelle famille à un moment donné : pour qu'une famille soit reconnue comme telle, il faut que soient réunies des conditions sociales qui, elles, n'ont rien d'universel et, qui en tous les cas, ne sont pas également et uniformément distribuées selon les classes sociales. La famille, au moins dans sa définition légitime, est un privilège qui est institué sous toutes les formes possibles (matérielles et symboliques) en norme universelle². En effet, la famille reconnue comme telle est un privilège symbolique : celui d'être comme il convient d'être, d'être conforme à la norme officielle. Et ceux qui ont le privilège d'avoir une famille conforme sont en mesure de l'imposer à tous, sans qu'ils

aient à se poser, tant cela va de soi, la question des conditions de possibilité économiques, sociales et morales de vivre dans ce type de famille (par exemple, être hétérosexuel, comme on dit aujourd'hui, avoir un certain revenu, un appartement, etc.)

On voit déjà que ce qui est en cause quand on parle publiquement de la famille, notamment dans l'espace politique, n'a pas grand chose à voir avec les représentations sentimentales qui en sont habituellement données : celles des relations affectives entre conjoints, entre parents et enfants ou celles qui résultent des débats, notamment juridiques ou à finalité juridique, entre spécialistes (familles « recomposées », familles « bifocales », familles « homoparentales »...), etc.

La famille : une question fondamentalement politique

Alors pourquoi la défense de la famille dite « traditionnelle » ? Est-elle surtout le fait des partis de droite qui vont jusqu'à prétendre en avoir le monopole ? Ce n'est pas que les partis de gauche n'ont pas été ou ne sont pas concernés par la famille, notamment ses conditions de vie matérielle mais aussi symboliques. Au contraire, l'essentiel des transformations juridiques et sociales concernant la famille, sa structure, ses modes de reproduction ont été faites sinon toujours à l'initiative, en tous les cas, avec l'appui des partis de gauche (que ce soit pour le divorce, l'autonomie financière et professionnelle de l'épouse, la reconnaissance des enfants adultérins, naturels...). Pour les partis de droite et les groupes dominants dont ils défendent les intérêts, le problème est bien moins celui des structures familiales dont il est question, que celui des structures sociales elles-mêmes qui sont en cause, celles-là même qui leur permettent de conserver

1. R. Lenoir, « La famille, une affaire d'État. Les débats parlementaires concernant la famille (1973-1978) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, juin 1996, pp. 16-30.

2. Cf. P. Bourdieu, « Des familles sans nom », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, juin 1996, pp. 3-5.

leurs positions (dominantes) dans l'espace social.

Pourquoi, pour les partis de droite et, ceci depuis plus de cent ans, la « question familiale » se substitue-t-elle à « la question sociale » pour reprendre des expressions du dix-neuvième siècle, siècle de l'essor du capitalisme pendant lequel la question de l'ordre social n'a cessé de se poser et, pour les mêmes raisons, ne cesse toujours de se poser ? C'est que parler de la famille à propos de l'ordre social n'est pas qu'une métaphore pour parler des structures hiérarchiques de l'ordre social et qui était et qui reste encore très employée par les partis conservateurs (de cet ordre). Car c'est, pour l'essentiel, par la famille que cet ordre et la structure sociale qui en est le principe, se reproduisent biologiquement, bien sûr, mais surtout socialement. Car ce qui est fondamentalement en cause à propos de la famille dans le champ politique est le mode de reproduction de la structure sociale.

En effet, le problème s'est en effet d'abord posé à la fin du dix-neuvième siècle. Pourquoi ? Il faut mentionner ici un mouvement social que l'on a un peu oublié mais qui, au regard de la question familiale, est très important, le mouvement familial ou familialiste qui, sous l'égide de l'Église catholique, a mobilisé, dès la fin du dix-neuvième siècle et dans toute la France des foules considérables. Si je le mentionne, c'est parce que toute la rhétorique du mouvement récent s'y trouve déjà à l'état de slogan et de programme, comme c'est souvent le cas dans les formes premières des luttes sociales où rien ne va sans dire parce qu'il faut expliciter ne serait-ce que pour se faire comprendre et convaincre, expliciter les véritables enjeux, ce que, peu à peu, les formes plus politiques et policées que sont les débats parlementaires ou médiatiques vont gommer, voire censurer de telle sorte

qu'on les oublie, transfigurés en problèmes techniques (allocations familiales, quotient familial...) et en réponses d'experts (familles « nombreuses » au début du vingtième siècle, familles « plurielles » à la fin du même siècle) ou en débats de société sur des questions existentielles à portée morale (« mort de la famille », « déclin démographique »...)

Si la « famille » existe, c'est à l'état de réalité historique, celle que l'historien, le démographe, l'anthropologue ou le sociologue peuvent définir et mesurer, mais ce qui est ainsi défini et mesuré sous le nom de famille est un produit historique au terme duquel a pris forme une certaine représentation de la famille et de la morale qui lui est liée, et qui peut changer, notamment selon la place qu'elle occupe dans l'ensemble des instruments qui concourent à la reproduction des structures sociales dont elle participe très directement. Ainsi, les catégories par lesquelles sont distingués les types de famille (famille « légitime », famille « monoparentale », famille « homoparentale ») sont l'aboutissement d'un processus d'institutionnalisation qui a entériné les luttes auxquelles ont donné lieu les conceptions de la famille et leurs enjeux, enjeux souvent oubliés et dont nous ne sommes plus toujours conscients. D'où la nécessité de les rappeler.

Pourquoi, donc, la formation d'un tel mouvement qui a eu une grande influence sur la naissance de la politique familiale en France et qui fait que la France est un des rares pays à avoir une telle politique alors que, dans la plupart des autres, elle relève, le plus souvent sans s'en distinguer, des politiques sociales ?

Les pays, comme la France, où la famille a été constituée en tant que catégorie politique sont des pays dans lesquels des théories concernant la famille sont apparues publiquement comme si elles

représentaient l'expérience première du monde social. La famille « pure » ou la famille « normale », expressions fréquemment employées au début du vingtième siècle, est l'inconscient social de ceux qui ont inventé la « famille » comme catégorie de l'action politique, car il ne peut y avoir de « famille » comme catégorie « politique » que si une théorie des structures familiales devient socialement crédible. Ceci a été le cas en France à la fin du dix-neuvième siècle, avec l'invention des sciences sociales (psychologie, démographie, sociologie, ethnologie) et médicales (pédiatrie, psychanalyse) qui, toutes, ont constitué, totalement ou partiellement, la famille comme objet et comme spécialité. Les discours sur la famille sont alors devenus des discours officiels, en l'occurrence et essentiellement une morale, avec ses professionnels et ses experts, ses organismes et ses dispositifs, ses représentants et ses militants, autant d'acteurs et d'institutions qui ont contribué à constituer la famille comme une sorte d'évidence universelle, bref, comme naturelle, non pas comme c'était le cas jusqu'à cette époque (qui commence à la fin du dix-huitième siècle), parce que fondée en religion, mais dès lors fondée en nature (sciences naturelles).

Ce n'est pas un hasard si, en France, à la différence de l'Angleterre ou de l'Allemagne, où la « science sociale » s'est également développée, la famille a été le premier objet qu'ont étudié les sociologues, que ce soit Le Play, bien sûr, mais aussi Durkheim dont le premier cours à l'Université fut consacré à la famille. C'est que, dès l'instauration de la Troisième République, la famille, sa définition, sa composition, sa fonction ont été un enjeu politique et philosophique majeur, ainsi que l'atteste l'émergence de ce mouvement social, un des plus importants de l'époque,

qu'on appelle le « familialisme ». Le familialisme dont relevaient, à cette époque, la plupart des études sur la famille n'était pas seulement un parti pris démographique – le relèvement de la natalité en baisse à la fin du dix-neuvième siècle – et une morale de la vie privée également remise en cause en cette période (divorce, autorité paternelle...). C'était une conception générale du monde social qui faisait de la famille le principe de toute chose, fût-elle la chose publique : par exemple, l'organisation de la vie politique (« vote familial »), la redistribution des richesses (« quotient familial »), la morale de la vie publique (« ordre familial »), etc. Le familialisme était une vision du monde qui accédait au statut officiel d'une évidence, d'une évidence officielle si l'on peut dire. Et l'évidence, à cette époque de luttes anticléricales qui aboutiront à la mise en place des dispositifs concernant la laïcité dans les services publics (écoles, hôpitaux, assistance ...), ne peut avoir comme fondement exclusif la croyance religieuse, en l'occurrence le catholicisme, l'Église détenant en France depuis des siècles, Révolution française exceptée, le monopole d'exercice de la magistrature morale, notamment pour tout ce qui concerne la famille. D'où une floraison de discours, d'ouvrages et d'enquêtes sur la famille dont la forme traditionnelle ne va plus de soi.

Familles et modes de reproduction de la structure sociale

Aussi une des questions à poser à ce propos de la famille est la suivante : de quoi est-il question quand on en parle publiquement ? Un des moyens d'y répondre est d'analyser qui en parle et pour en dire quoi. En d'autres termes, la notion de famille renvoie à des problèmes et donc à des enjeux très différents selon

les groupes, les époques, ce qui, en passant, n'est pas sans soulever le problème de la pertinence des comparaisons – le plus souvent purement nominales comme c'est souvent le cas – entre nations ou conjonctures historiques. Pour rester en France et sans remonter au-delà du seizième siècle et aux enquêtes sur les familles des nobles et donc de l'appartenance à la noblesse, ou à la seconde moitié du dix-huitième siècle et aux tentatives d'instaurer un système successoral égalitaire, ou encore à la crise de la natalité qu'a connue la France à la fin du dix-neuvième siècle, soit aux circonstances historiques où il a été publiquement question de la famille dans ce pays, c'est toujours de l'ordre social et des conditions de son maintien qu'il est question même et parce qu'il a changé, en particulier au sein des catégories dirigeantes³.

On peut seulement rappeler qu'au seizième siècle, la montée de la bourgeoisie dans les structures de l'État monarchique, notamment au moyen de la vénalité des offices, menaçait la noblesse tant dans ses fonctions que dans son statut. D'où la question qui était posée à cette époque : qui appartient à la noblesse et donc qui peut bénéficier des privilèges qui lui sont attachés ? Question qui en appelait immédiatement une autre : comment devient-on noble ? Par la naissance, par la nature des biens possédés, par les fonctions exercées ? Le problème de la fonction sociale et politique de la famille et de l'hérédité était alors centrale : il déterminait très directement le statut et le rang dans l'espace social notamment dans les catégories sociales qui le dominaient.

Au dix-neuvième siècle le problème s'est aussi posé, en d'autres termes bien sûr, mais il était toujours question de

la « famille ». Avec l'effondrement des structures familiales traditionnelles, au moins dans les régions en cours d'industrialisation, la question a été la suivante : comment assurer l'ordre social dans les catégories sociales « déshéritées », comme on disait alors, c'est-à-dire celles qui n'ont rien à transmettre ? Autrement dit, sur quoi fonder la « famille ouvrière » qui ne soit pas la propriété ? Toutes les ébauches des systèmes de protection sociale et de droit social qui apparaissent à cette époque, ce qu'on appellera à la fin du dix-neuvième siècle, le droit ouvrier, visaient à répondre à cette question. Les réponses ont été autant de dispositions et de dispositifs qui étaient en contradiction avec ceux du Code civil, de l'économie libérale et de la philosophie individualiste qui leur correspondaient.

Mais la question du « paupérisme » s'est doublée d'une autre qui concerne tout autant l'ordre social. Elle intéressait plus particulièrement les catégories dominantes car elle était liée aux fondements sociaux de leur position dans l'espace social. Il s'agissait de l'émergence d'une nouvelle structure familiale, celle que Durkheim a appelée la famille « conjugale » par opposition à la famille « traditionnelle », nombreuse et de type patriarcal. Ce nouveau type de famille a pour principe moins la gestion et la cession d'un patrimoine comme c'était le cas dans la bourgeoisie économique ou dans l'aristocratie foncière que la transmission d'une autre espèce de capital, le capital culturel, qui tend à se constituer en tant que tel à cette époque, car elle a commencé à se valoriser alors tant sur le marché scolaire que sur le marché du travail, celui des « capacités », comme on disait, favorisant la croissance d'un salariat bourgeois et petit bourgeois induit par le développement du capitalisme, la montée de l'administration d'État et de l'emprise

3. Cf. R. Lenoir, *La généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

des grandes entreprises dans l'organisation et la régulation des rapports sociaux.

L'apparition de « la famille conjugale » et de ce à quoi cette expression renvoyait alors – famille « restreinte » centrée sur l'éducation scolaire des enfants – est l'indice d'une transformation beaucoup plus générale, celui du passage d'un mode familial de reproduction de la structure sociale à un mode de reproduction dans lequel la famille doit compter avec l'école et l'univers économique et politique auquel elle tend à correspondre, le mode de reproduction « à composante scolaire » pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu. Aussi peut-on comprendre que la famille, sa définition, sa représentation, dans les différents sens, ont été l'enjeu de luttes politiques majeures en France en cette période, dont on ne se rappelle le plus souvent que la dimension scolaire (lutte entre école privée et école publique).

Ces luttes mettaient aux prises d'un côté ce qu'on peut appeler un familialisme traditionnel défendu et porté par l'Église catholique – un « familialisme d'Église » – qui, en promouvant une certaine conception de la famille, la « famille nombreuse », entendait restaurer par l'enseignement de la morale religieuse un ordre moral fondé sur le respect du droit de propriété et des hiérarchies naturelles, et cherchait à rétablir la liberté de tester et les valeurs chrétiennes. Les dirigeants de cette mouvance étaient essentiellement des patrons d'entreprise, des officiers de l'armée, des prêtres et des responsables d'organisation catholique ; de l'autre côté, un « familialisme d'État », qui visait par des moyens politiques et économiques, à favoriser non pas la naissance de nombreux enfants mais la famille dont le nombre d'enfants tout en étant compatible avec l'instruction scolaire assurait le renouvellement de la population (famille dite « normale »).

Ses dirigeants étaient principalement des médecins, de hauts fonctionnaires, des employés supérieurs, des enseignants, des statisticiens, ensemble de personnalités publiques dont la position sociale tenait à l'existence et à la montée d'un État républicain et laïc.

Ce dont il était question dans les classes supérieures à propos de la famille à cette époque était la place respective de cette dernière et de l'école dans le système des instruments de reproduction de la structure sociale et, donc, dans ce cas aussi, de l'ordre social ; notamment de la place et du rôle de l'État à un moment où se généralisait le salariat comme mode de rémunération dont les écarts sont fondés sur des compétences certifiées par l'État sous la forme de diplômes délivrés par l'École publique qui en avait acquis le monopole.

C'est pourquoi le discours sur le « libre choix des familles contre les empiètements de l'État », en l'occurrence l'école laïque, a cristallisé en cette période de crise du mode familial de reproduction toutes les oppositions conservatrices, car l'école, ainsi que l'analysait déjà Durkheim, est devenue l'instance la plus puissante et la plus visible qui tend à concurrencer la famille en tant qu'instrument de redistribution, à chaque nouvelle génération, des positions dans la structure sociale, et comme instance de socialisation et de transmission culturelle. Le rapport à la « famille » concentrait alors toute une série d'attitudes cohérentes et systématiques des différents groupes sociaux : rapports au système scolaire et au patrioisme, à la sexualité, au statut de la femme et à l'avortement, ou encore, dans des domaines que structurent tout autant la famille et la représentation qu'on en a, le type d'autorité et la manière de l'exercer ainsi que, et plus généralement, le rapport à la sécurité.

Ce dont il était fondamentalement question était donc la place respective de la famille et de l'école dans le système des instruments de reproduction de la structure sociale et, dans ce cas aussi, de l'ordre social, notamment de la place et du rôle de l'État. On comprend, dès lors, que des notions comme celles de célibataires (au sens de mère célibataire, famille monoparentale), ou d'homosexualité (famille homoparentale) n'aient pas le même sens, la même charge morale selon que le mode de reproduction de la structure sociale dominant est de type familial ou non.

Capitalisme libéral et néo-familialisme

Et aujourd'hui qu'en est-il ? On sait tous et si on ne le savait pas, le droit nous le rappellerait, la famille, comme on dit, est « plurielle » et les définitions de la famille sont très diverses, qu'il s'agisse, pour reprendre les points qui font actuellement problème en France comme dans d'autres pays, le mariage entre personnes du même sexe, l'adoption par des couples homosexuels ou encore la procréation médicalement assistée, autant de thèmes soumis à la vindicte publique dans les manifestations défendant la famille et le familialisme traditionnels.

À ce propos, deux observations permettant d'en mieux comprendre le fondement. La première concerne ce qu'on pourrait appeler le renouveau familialiste – ce mouvement n'ayant jamais disparu, l'Église catholique en ayant fait un dogme, voire le fondement de son existence en tant que telle – et qui tient moins à une conjoncture politique où la droite divisée trouve dans la défense de cette « cause » une occasion de s'unifier au moins momentanément, qu'à l'importance croissante de l'héritage sous toutes ses formes dans le patrimoine des classes supérieures et des catégories

supérieures des classes moyennes, ce qui n'est guère mentionné, me semble-t-il à ce propos. On le voit, aujourd'hui, dans les réactions concernant la hausse et la nature des impôts sur les successions ; on le voit aussi à propos des changements (si peu qu'ils soient) susceptibles d'affecter les filières d'accès aux grandes écoles et le nombre d'élèves dans ces dernières. L'héritage concerne non seulement la transmission des biens économiques mais aussi celle des biens culturels dont on sait l'importance pour entrer, par exemple, dans ces établissements, ceux que Bourdieu appelle les « écoles de pouvoir » par lesquelles les classes dominantes se maintiennent en tant que telles.

Sur l'extension du rôle de la transmission du patrimoine économique à de nouvelles catégories sociales dans la reproduction des structures sociales, je m'appuie principalement sur les travaux de Thomas Piketty dont le livre, *Le capital au vingt-et-unième siècle*, vient de paraître⁴. Depuis les années 1970, le « flux successoral » (c'est-à-dire celui des successions et donations) qui était tombé à un niveau très bas dans les années 1950 (5 %) est remonté à 15 % du revenu national en 2010 et la part du patrimoine économique hérité est de plus en plus importante par rapport à celle des revenus viagers du travail et de l'épargne, alors même que cette dernière est désormais très encadrée sous forme de cotisations obligatoires pour les retraites et de ce qui ne l'est pas moins mais sous une autre forme, l'assurance-vie (pour les personnes âgées), ou les remboursements d'emprunts (notamment, pour les jeunes, les emprunts immobiliers). Ainsi, en 2010 le capital hérité représente environ

4. Toutes ces données sont tirées de Th. Piketty, *Le capital au vingt-et-unième siècle*, Paris, Seuil, 2013, chapitres 7-11.

les deux tiers du capital privé contre à peine un tiers pour le capital constitué à partir de l'épargne sous toutes ses formes. L'épargne en vue des retraites n'est donc plus qu'une des raisons de l'accumulation des patrimoines comme c'était le cas jusque dans les années soixante, le motif principal étant désormais la perpétuation intergénérationnelle par la famille et pour la famille, du capital économique, la transmission se faisant de plus en plus sous forme de donations (35-40 ans), le montant de ces dernières étant aujourd'hui presque aussi important que celui des successions (45-50 ans).

Si bien que le montant des successions et donations reçues globalement par les ménages pour les générations nées dans les années 70-80 se monte à l'équivalent de 20 % de leur revenu disponible et a retrouvé le niveau qu'il avait pendant les années 1820-1910 (si la croissance économique baisse et que le rendement net du capital augmente, ce qui semble être le cas, le pourcentage pourra s'élever à 33 %, voire à 40 %). Mais, alors qu'au dix-neuvième siècle, 60 % du capital était très concentré dans le centile supérieur, cette proportion en 2010 est tombée à 20 %, la part de ceux qui n'en ont pas ou peu restant à peu près la même (50 %). Aussi, la répartition du capital hérité a changé : les très gros héritages (5 à 30 millions d'euros) sont moins nombreux qu'au dix-neuvième siècle, cette baisse relative profitant quasi exclusivement aux héritages moyens et moyens gros, de 200 000 à 2 millions d'euros, ces montants étant insuffisants cependant pour éviter de travailler.

D'où les expressions qu'emploie Piketty pour les qualifier : « petits rentiers » ou les « classes moyennes patrimoniales », celle-ci ne se limitant pas aux seuls « non-salariés ». En 2010, le patrimoine net médian des ouvriers non-qualifiés était de

5 500 €, celui des employés et des ouvriers (la moitié des actifs) de 30 000 € contre 214 000 € pour les cadres supérieurs, soit 7 fois plus. Chez les non salariés les écarts sont encore plus élevés : autour de 500 000 € pour les professions libérales et 266 000 € pour les artisans, commerçants et les industriels étant malheureusement confondus avec ces derniers. Ces écarts ne cessent d'augmenter : entre 2004 et 2010, les 10 % les plus fortunés ont vu leur patrimoine moyen augmenter de 47 % (400 000 €), et celui de 10 % des ménages les moins fortunés de 9 % (114 €)⁵

Cette évolution des « flux successoraux » concernant le capital économique s'est accompagnée d'une accumulation et d'une transmission du capital culturel comme l'attestent non seulement les proportions de plus en plus importantes des mêmes catégories sociales accédant à l'enseignement supérieur et surtout aux grandes écoles qui ne leur ont jamais été autant réservées⁶, par lesquelles l'accès aux positions permettant l'accumulation du capital économique est désormais un passage quasi obligé, accès qui, lui-même, implique ce que Bourdieu appelle

5. On signale qu'en 2013 le patrimoine professionnel de Bernard Arnault, l'homme le plus fortuné de France selon le classement du magazine *Challenges*, représente 24,3 milliards d'euros, soit près de 2 millions d'années de smic si l'on tenait compte en plus de son patrimoine privé. Toujours, selon la même source d'informations, le montant total des 500 fortunes professionnelles les plus élevées, en France, est de 330 milliards d'euros : 1 cent-millième de la population française détient environ 10 % du patrimoine financier du pays et parmi ces 500 patrimoines les plus élevés, les 10 premiers concentrent 40 %. Tous ces chiffres proviennent de l'Observatoire des inégalités.

6. Cf. Claude Thélot et Louis-André Vallet, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, 334, 200-4, pp. 3-32 et Valéry Albony et Thomas Wanecq, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et Statistique*, 361, 2003, pp. 27-45

le « capital hérité » dont les composantes économiques et sociales mais aussi culturelles sont de plus en plus élevées lorsqu'on monte dans la hiérarchie des formations universitaires et des écoles de pouvoir⁷. La famille patrimoniale, autrement dit bourgeoise, a de beaux jours devant elle, surtout si elle s'accommode des transformations structurelles qui n'en remettent pas en cause le fondement matériel (les effets du divorce ou de la recomposition des familles sont d'autant moins dramatiques que l'on monte dans la hiérarchie sociale comme en témoignent, par exemple, les proportions du recours au divorce par consentement mutuel – par opposition au divorce pour faute – beaucoup plus fréquent dans les catégories supérieures).

La deuxième observation, à propos, de ce qui a, apparemment, mobilisé les manifestants contre le mariage pour tous, j'évoquerai Claude Levi-Strauss dont on sait qu'il ne fut pas longtemps un homme de gauche, mais surtout qu'il fut un ethnologue s'intéressant particulièrement aux structures élémentaires de la parenté. Il disait en substance que les ethnologues connaissaient ce genre de problèmes, car si les sociétés qu'ils étudient ignorent les techniques modernes de fécondation *in vitro*, de prélèvement d'ovules ou d'embryon, de transfert, d'implantation et de congélation, elles en ont imaginé des équivalents métaphoriques. Et, ajoutait-il, comme elles croient en leur réalité, les implications psychologiques et juridiques sont les mêmes. Et si elles existent pratiquement ou métaphoriquement, aucune des solutions à ces problèmes dans aucune des sociétés ne peut être tenue pour natu-

relle tant il est vrai qu'ici, comme ailleurs, rien n'est plus artificiel que la famille, comme le disait déjà Durkheim.

La famille est ce qu'on en fait et, aujourd'hui, dans les sociétés aussi différenciées économiquement et socialement que les nôtres, il n'est donc de familles que diverses et multiples, ce qui n'empêchera pas les luttes pour que l'une d'entre elles soit considérée comme plus légitime que les autres. Et, là aussi, la famille patrimoniale à peine réaménagée selon les mœurs du moment a, sans doute, encore de beaux jours devant elle. ■

7. Ce qu'Antoine Prost appelle la « reconquête bourgeoise » de l'école, Cf. A. Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980*, Paris, Puf, 1986.